

La crise sanitaire ayant conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles de restriction des déplacements et des activités, l'évolution de l'accidentalité routière reflète depuis mars 2020 les aléas liés aux mesures et à la manière dont les Français ont adapté leur mobilité. Les indicateurs de l'accidentalité routière présentent des évolutions très atypiques depuis mars 2020, dont l'interprétation s'avère complexe.

BAROMÈTRE MENSUEL

Août 2021

Édité le 20/09/21

Bilan ATB	Accidents	Tués	Blessés
Août 2021	150	3	202
Août 2020	197	7	267
Moyenne Mois Août 2017-2019	151	5	203
Cumul 2021 du 01/01 au 31/08	1513	36	1913
Comparaison cumul 2021 / cumul 2020	+233 (+18%)	+15 (+71%)	+260 (+16%)
Comparaison cumul 2021 / moyenne cumuls 2017-2019	-15 (-1%)	-4 (-11%)	-66 (-3%)

Répartition des personnes tuées	Catégories d'usagers							Âge						
	Piéton	Vélo	Cyclo	Moto	VT	VU-PL	Autre	0-14	15-17	18-24	25-44	45-64	65-74	75 et +
Août 2021	2			1							1	1		1
Cumul 2021 du 01/01 au 31/08	7	2	1	6	17	3		3	1	5	8	10	1	8

Répartition des personnes tuées	Localisation		
	Autoroute	En agglomération	Hors agglomération
Août 2021	1	2	
Cumul 2021 du 01/01 au 31/08	8	23	5

Du 1er janvier au 31 août 2021 - Situation connue au 20/09/21			
Mois	Accidents	Tués	Blessés
Janvier	159	7	205
Février	150	5	189
Mars	186	6	227
Avril	136	0	162
Mai	238	2	303
Juin	277	6	333
Juillet	217	7	292
Août	150	3	202
Total	1513	36	1913

DÉCODEZ LE CODE !



 **PRÉFET
DU RHÔNE**
04 78 29 29 29
@PrefectureRhône

Les mêmes droits ?

Ces panneaux d'entrée de voies rapides indiquent l'endroit où commencent à s'appliquer des règles particulières. Sur l'une comme sur l'autre, l'accès est réservé aux véhicules qui peuvent circuler à une allure soutenue. Il est interdit aux piétons, cyclistes, mais aussi aux véhicules motorisés dont la puissance n'excède pas 15 kilowatts et dont le poids à vide n'excède pas 550 kilogrammes. Exit donc les voitures ! En outre, il y est interdit de faire demi-tour, marche arrière, de s'arrêter ou de stationner même sur les accotements.

 Les routes à accès réglementé dont l'entrée est symbolisée par ce panneau, peuvent être à double-sens (vitesse max fixée à 90km/h) ou séparées par un terre-plein central (vitesse max fixée à 110 km/h sauf panneau plus restrictif).

 La vitesse maximale autorisée sur autoroute est de 130 km/h ou 110 km/h par temps de pluie ou panneau plus restrictif. Circuler sur la voie centrale et/ou la voie de gauche est interdit si vous n'êtes pas en train de dépasser un véhicule.

 Depuis 2010, la mortalité sur autoroute oscille en moyenne autour de 268 morts par an. Les autoroutes concentrent seulement 8 % de la mortalité routière.

Source : ONISR - séries labellisées. Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre.

Les données 2017 à 2020 sont définitives. Les données 2021 sont provisoires.

Les moyennes 2017-2019 sont des données arrondies à l'unité. Le calcul d'évolution est calculé sur les données non arrondies.